

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil jeudi le 16 septembre 2021 à 20 h.

Présences : Mme Annie Gentesse
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne
Sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Marthe Garneau et M. Sylvain Baron

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**
- 3. DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - a) Nature Avenir - Organisme de conservation naturelle; mandat
- 4. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**
 - a) Règl. 321-9 – PIIA – Territoire assujetti; modification
 - a.1) Dépôt et présentation
 - a.2) Projet 1
 - a.3) Avis de motion
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. MOT DE BIENVENUE

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

5719.09.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Nature Avenir - Organisme de conservation naturelle; mandat

5720.09.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de l'organisme Nature Avenir pour la préparation de demandes de subventions pour l'achat et l'aménagement des lots 4 335 252, 4 335 254 et 4 335 257, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 13 septembre 2021, et pour un montant d'environ 4 925,00 \$(taxes incluses);
- d'autoriser, le cas échéant, la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

4. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. 321-9 – PIIA – Territoire assujetti; modification

a.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 321-9, lequel a pour objet de modifier le territoire assujetti au chapitre 9 du règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y inclure l'ensemble de la Route 122 et de la rue Principale est faite.

Dépôt du projet de règlement 321-9 est fait et copie remise aux membres du conseil.

a.2) Projet 1

5721.09.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 321-9, lequel a pour objet de modifier le territoire assujetti au chapitre 9 du règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y inclure l'ensemble de la Route 122 et de la rue Principale;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement 321-9.1, lequel a pour objet de modifier le territoire assujetti au chapitre 9 du règlement 321

concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
afin d'y inclure l'ensemble de la Route 122 et de la rue Principale.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(aucune)

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée à 20 h 07 par monsieur Pierre Lavigne.

Signé :

Hélène Laroche
Mairesse

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière